



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 26 janvier 2016
(OR. en)

15066/15

PV/CONS 71
SOC 709
EMPL 462
SAN 431
CONSOM 217

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Objet: **3434^e** session du Conseil de l'Union européenne (**EMPLOI, POLITIQUE SOCIALE, SANTÉ ET CONSOMMATEURS**), tenue à Bruxelles le 7 décembre 2015

SOMMAIRE

Page

1. Adoption de l'ordre du jour..... 4

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES

2. Approbation de la liste des points "A" 4

EMPLOI ET POLITIQUE SOCIALE

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

3. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à un meilleur équilibre hommes-femmes parmi les administrateurs non exécutifs des sociétés cotées en bourse et à des mesures connexes [première lecture] 4

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES

4. Projet de conclusions du Conseil sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine de la prise de décision..... 5
5. L'engagement stratégique pour l'égalité de genre (2016-2019)..... 5

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

6. Proposition de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle..... 5

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES

7. Semestre européen 2016..... 6
8. Projet de conclusions du Conseil sur la gouvernance sociale pour une Europe inclusive 6
9. Proposition de recommandation du Conseil relative à l'intégration des chômeurs de longue durée sur le marché du travail 7
10. Projet de conclusions du Conseil sur la promotion de l'économie solidaire en tant que vecteur essentiel du développement économique et social en Europe..... 7
11. Divers 7

SANTÉ

12.	Projet de conclusions du Conseil sur une stratégie de l'UE visant à réduire les méfaits de l'alcool.....	9
13.	Projet de conclusions du Conseil sur la médecine personnalisée pour les patients.....	9
14.	Projet de conclusions du Conseil sur le soutien des personnes atteintes de démence: améliorer les politiques et pratiques en matière de soins.....	9
15.	Projet de conclusions du Conseil sur les enseignements tirés de l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest en ce qui concerne la santé publique – Sécurité sanitaire dans l'Union européenne.	9
16.	Divers	10
	ANNEXE - Déclarations à inscrire au procès-verbal du Conseil	11

*

* *

1. **Adoption de l'ordre du jour**

14689/15 OJ/CONS 71 SOC 693 EMPL 452 SAN 408 CONSOM 206

Le Conseil a adopté l'ordre du jour susmentionné.

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES

2. **Approbation de la liste des points "A"**

14912/15 PTS A 96

Le Conseil a approuvé la liste des points "A" figurant dans le document 14912/15.

L'Irlande a fait une déclaration sur le point 1, qui figure à l'annexe du présent document.

EMPLOI ET POLITIQUE SOCIALE

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

3. **Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à un meilleur équilibre hommes-femmes parmi les administrateurs non exécutifs des sociétés cotées en bourse et à des mesures connexes [première lecture]**

(Base juridique proposée par la Commission: article 157 du TFUE)

Dossier interinstitutionnel: 2012/0299 (COD)

– Orientation générale ^(•)

16433/12 SOC 943 COMPET 708 DRS 130 CODEC 2724

14343/15 SOC 681 GENDER 28 ECOFIN 887 DRS 70 CODEC 1551

+ COR 1 (fr)

Le Conseil n'a pas été en mesure de se mettre d'accord sur une orientation générale et a invité ses instances préparatoires à poursuivre les travaux sur ce dossier.

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES

4. Projet de conclusions du Conseil sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine de la prise de décision

- Adoption
(Débat public conformément à l'article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil [proposé par la présidence])
14325/15 SOC 679 GENDER 26 SPORT 63 CULT 81
+ ADD 1

Le Conseil a adopté les conclusions du Conseil sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine de la prise de décision. MT et PL ont fait des déclarations à inscrire au procès-verbal du Conseil, qui figurent à l'annexe du présent document. La version définitive de ces conclusions se trouve dans le document 14327/15.

5. L'engagement stratégique pour l'égalité de genre (2016-2019)

- Contribution par la Commission
- Échange de vues
(Débat public conformément à l'article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil [proposé par la présidence])
14746/15 SOC 697 GENDER 31
14251/1/15 SOC 672 GENDER 25 REV 1

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur l'engagement stratégique de la Commission pour l'égalité de genre (2016-2019). De nombreuses délégations ont regretté le caractère informel de l'engagement stratégique et ont demandé l'adoption par la Commission d'une stratégie formelle. Les cinq priorités définies dans l'engagement stratégique ont été globalement approuvées.

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

6. Proposition de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle

Dossier interinstitutionnel: 2008/0140 (CNS)

- État d'avancement des travaux
11531/08 SOC 411 JAI 368 MI 246
13877/1/15 SOC 649 ANTIDISCRIM 13 JAI 841 MI 703 FREMP 253 REV 1

Le Conseil a pris note du rapport de la présidence sur l'état d'avancement des travaux (doc. 13877/1/15 REV 1).

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES

(Débat public conformément à l'article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil [proposé par la Présidence] pour les points 7 à 10)

7. Semestre européen 2016

- Présentation par la Commission
- Échange de vues
14221/15 SOC 671 EMPL 439 ECOFIN 863 EDUC 298
- a) **Examen annuel de la croissance 2016, projet de rapport conjoint sur l'emploi (RCE) et rapport sur le mécanisme d'alerte (RMA)**
14270/15 ECOFIN 875 UEM 415 SOC 676 EMPL 441 COMPET 519
ENV 705 EDUC 300 RECH 279 ENER 391 JAI 873
14694/15 EMPL 453 SOC 694 ECOFIN 934 EDUC 313 JEUN 116
14272/15 ECOFIN 877 UEM 416 SOC 677 EMPL 442
- b) **Recommandation de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone Euro**
 - Approbation des éléments liés à l'emploi et aux questions sociales dans la recommandation pour la zone Euro
14291/15 ECOFIN 882 UEM 421 SOC 678 EMPL 443 COMPET 520
ENV 709 EDUC 301 RECH 280 ENER 394 JAI 883
14860/1/15 ECOFIN 942 UEM 427 SOC 704 EMPL 459 COMPET 552
ENV 759 EDUC 317 RECH 297 ENER 414 JAI 957 REV 1
+ADD1 REV1

Après la présentation par la Commission du paquet économique d'automne, le Conseil a procédé à un échange de vues sur le Semestre européen 2016. Le débat s'est appuyé sur une note de la présidence portant sur l'ensemble des documents susmentionnés.

Le Conseil a également approuvé les éléments liés à l'emploi et aux questions sociales de la recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro. La délégation DE maintient une réserve générale d'examen sur ce texte.

8. Projet de conclusions du Conseil sur la gouvernance sociale pour une Europe inclusive

- Adoption
14129/15 SOC 668 EMPL 438 ECOFIN 853 POLGEN 166

Le Conseil a adopté des conclusions intitulées "Une gouvernance sociale pour une Europe inclusive".

La version définitive de ces conclusions se trouve dans le document 15070/15.

9. **Proposition de recommandation du Conseil relative à l'intégration des chômeurs de longue durée sur le marché du travail**

(Base juridique proposée par la Commission: article 292 du TFUE)

- Accord politique
14361/15 SOC 683 EMPL 444 EDUC 303 ECOFIN 896

Le Conseil est parvenu à un accord politique sur une proposition de recommandation relative à l'intégration des chômeurs de longue durée sur le marché du travail.

10. **Projet de conclusions du Conseil sur la promotion de l'économie solidaire en tant que vecteur essentiel du développement économique et social en Europe**

- Adoption
13766/15 SOC 643 EMPL 423
+ REV 2 (pl)
+ REV 2 COR 1 (pl)

Le Conseil a adopté les conclusions du Conseil sur la promotion de l'économie sociale en tant que vecteur essentiel du développement économique et social en Europe. La version définitive de ces conclusions se trouve dans le document 15071/15.

11. **Divers**

a) **Liste des mesures visant à faire progresser l'égalité de traitement des personnes LGBTI**

- Informations communiquées par la Commission

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Commission.

b) **Pacte pour l'emploi des jeunes lancé à l'occasion du sommet "Entreprise 2020"**
(Bruxelles, 16 et 17 novembre 2015)

- Informations communiquées par la Commission

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Commission.

c) Propositions législatives en cours d'examen

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

i) Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil établissant une plateforme européenne dans l'objectif de renforcer la coopération visant à prévenir et à décourager le travail non déclaré [première lecture]

Dossier interinstitutionnel: 2014/0124 (COD)

– Informations communiquées par la présidence

Le Conseil a été informé de l'accord dégagé dans le cadre des négociations avec le Parlement européen.

BE a insisté sur l'approche globale de la plateforme qui doit être établie et a souligné l'importance de la lutte contre le travail non déclaré et le dumping social associé à celui-ci.

ii) Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à un réseau européen des services de l'emploi, à l'accès des travailleurs aux services de mobilité et à la poursuite de l'intégration des marchés du travail (EURES) [première lecture]

Dossier interinstitutionnel: 2014/0002 (COD)

– Informations communiquées par la présidence

Le Conseil a été informé qu'un accord avait été dégagé dans le cadre des négociations avec le Parlement européen.

PL, qui soutient la proposition dans son ensemble et, en particulier, l'accent mis sur le renforcement de la mobilité de la main-d'œuvre, a rappelé les préoccupations que lui inspire l'obligation faite aux États membres, en vertu de l'article 26, paragraphe 1, de recueillir des données ventilées par sexe.

iii) Acte européen sur l'accessibilité

– Informations communiquées par la Commission
14799/15 SOC 700 MI 770 ANTIDISCRIM 15
+ ADD 1-3

Le Conseil a pris acte de la présentation par la Commission de la proposition relative à un acte européen sur l'accessibilité.

d) Conférences/initiatives organisées par la présidence

– Informations communiquées par la présidence
14802/15 SOC 701 EMPL 456

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence.

e) Programme de travail de la prochaine présidence

– Informations communiquées par la délégation néerlandaise

Le Conseil a pris acte des informations communiquées par la délégation néerlandaise.

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES

(Débat public conformément à l'article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil [proposé par la Présidence] pour les points 12 à 15)

12. Projet de conclusions du Conseil sur une stratégie de l'UE visant à réduire les méfaits de l'alcool

- Adoption
14391/1/15 SAN 389 REV 1

Le Conseil a adopté les conclusions qui figurent dans le document 15050/15. Le texte sera publié au Journal officiel de l'UE.

13. Projet de conclusions du Conseil sur la médecine personnalisée pour les patients

- Adoption
14393/15 SAN 390

Le Conseil a adopté les conclusions qui figurent dans le document 15054/15. Le texte sera publié au Journal officiel de l'UE.

14. Projet de conclusions du Conseil sur le soutien des personnes atteintes de démence: améliorer les politiques et pratiques en matière de soins

- Adoption
14395/15 SAN 391

Le Conseil a adopté les conclusions qui figurent dans le document 15055/15. Le texte sera publié au Journal officiel de l'UE.

15. Projet de conclusions du Conseil sur les enseignements tirés de l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest en ce qui concerne la santé publique – Sécurité sanitaire dans l'Union européenne

- Adoption
14751/15 SAN 409 PROCIV 75 DEVGEN 248

Le Conseil a adopté les conclusions qui figurent dans le document 15056/15. Le texte sera publié au Journal officiel de l'UE.

16. Divers

a) **Proposition législative en cours d'examen**

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

- **Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux dispositifs médicaux, et modifiant la directive 2001/83/CE, le règlement (CE) n° 178/2002 et le règlement (CE) n° 1223/2009 [première lecture]**

Dossier interinstitutionnel: 2012/0266 (COD)

et

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro [première lecture]

Dossier interinstitutionnel: 2012/0267 (COD)

- Informations communiquées par la présidence sur l'état d'avancement des travaux

14493/12 PHARM 71 SAN 215 MI 597 COMPET 600 CODEC 2305

+ COR 1

14499/12 PHARM 72 SAN 216 MI 598 COMPET 599 CODEC 2312

+ COR 1

14215/15 PHARM 48 SAN 383 MI 729 COMPET 517 CODEC 1535

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence qui figurent dans le document 14215/15. La future présidence néerlandaise poursuivra les négociations relatives à ces deux propositions.

b) **Conférences organisées par la présidence dans le domaine de la santé publique**

- Informations communiquées par la présidence

14953/15 SAN 423

Le Conseil a pris acte des informations communiquées par la présidence dans le document 14953/15.

c) **Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil en ce qui concerne les acides gras trans dans les denrées alimentaires et, de manière générale, dans le régime alimentaire de la population de l'Union**

- Informations communiquées par la Commission

14867/15 DENLEG 157 SAN 416 AGRI 631

Le Conseil a pris acte de la présentation du rapport par la Commission.

La Commission a annoncé qu'elle lancerait rapidement une consultation publique et effectuerait une analyse d'impact afin d'étudier l'incidence des différentes options permettant de limiter la présence d'acides gras trans (AGT) industriels dans les denrées alimentaires. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables à des mesures supplémentaires, en particulier à la possibilité de limites légales pour les AGT industriels.

d) **Programme de travail de la prochaine présidence**

- Informations communiquées par la délégation néerlandaise

Le Conseil a pris acte des informations communiquées oralement par la future présidence néerlandaise.

DÉCLARATIONS À INSCRIRE AU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL

Concernant le point 1 de la liste des points "A": **Règlement du Conseil portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires autonomes de l'Union pour certains produits de la pêche pour la période 2016 à 2018**
= **Adoption**

DÉCLARATION DE L'IRLANDE

"L'Irlande a soutenu la proposition de règlement présentée par la Commission ainsi que les efforts déployés par la présidence pour parvenir à un accord satisfaisant sur ce dossier, compte tenu de la diversité des points de vue, et est consciente que le secteur de la transformation a des besoins d'approvisionnement qui rendent nécessaire l'importation de produits originaires de pays tiers.

Toutefois, l'Irlande n'est pas en mesure de soutenir le compromis, étant donné que nous estimons qu'il n'est pas équilibré. Par conséquent, nous nous abstiendrons.

Selon nous, le compromis final donne aux produits importés un accès préférentiel qui va au-delà de ce qui est nécessaire pour pallier les carences de l'approvisionnement interne de l'UE. Cette situation portera préjudice aux producteurs primaires de l'UE et aux industries connexes dans les communautés côtières vivant de la pêche. Nous sommes préoccupés, en particulier, par la diminution du droit de douane sur le hareng épicé, qui doit être considérée en liaison avec les conditions d'accès généreuses accordé à la Norvège pour ce produit, dans le cadre du mécanisme financier de l'EEE, ainsi que par le rétablissement, à l'article 3, d'un mécanisme de sécurité que nous jugeons excessif."

Concernant le point 4 de la liste des points "B": **Projet de conclusions du Conseil sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine de la prise de décision**

DÉCLARATION DE MALTE

concernant le point 21 des conclusions du Conseil sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine de la prise de décision

"Dans la perspective d'éventuels futurs travaux au sein du Conseil sur les domaines critiques du programme d'action de Pékin, Malte affirme son droit à s'opposer à l'élaboration d'indicateurs susceptibles de créer, pour quelque partie que ce soit, l'obligation de considérer l'avortement comme un élément légitime de santé génésique ou comme un droit ou un produit en la matière."

DÉCLARATION DE LA POLOGNE

concernant le point 32 des conclusions du Conseil sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine de la prise de décision

"Pour ce qui concerne d'éventuelles futures discussions sur la position des femmes et des hommes sur les listes présentées par les partis, en particulier en appliquant le système de la "fermeture éclair", la Pologne déclare qu'elles n'affecteront pas la loi électorale en vigueur en Pologne."